



349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5L2

Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 16 octobre 2019, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des résolutions et règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme des villes de Saint-Jérôme, Prévost et Saint-Colomban.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les résolutions et règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

- Saint-Jérôme – résolutions : PPCMOI-2019-00064, PPCMOI-2019-00068, PPCMOI-2018-00199, règlement : 0309-437 ;
- Prévost– règlement : 601-64 ;
- Saint-Colomban – règlement : 3001-2019-07.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau de l'hôtel de ville de Saint-Jérôme, Prévost et Saint-Colomban ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 17^e jour d'octobre 2019.

Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier